

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 25 novembre 2022**

**Point 6.5 à l'ordre du jour**  
**Délibération n° 2022-41**

**Autorisant le Directeur général à lancer une procédure d'appel d'offres, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet les « prestations de réception, de stockage, de déstockage et de distribution de produits et matériels de santé et autres matériels » au sein de la zone de défense et de sécurité Ile-de-France**

**Vu** l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

**Vu** la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1°** - Autorise le Directeur général de Santé publique France à lancer la procédure d'appel d'offres ouverts, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet la réalisation de prestations de stockage, déstockage et de distribution de produits et matériels de santé et autres matériels au sein de la zone de défense et de sécurité Ile-de-France.

**Article 2°** - Le Directeur général est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire  
le : 13 décembre 2022

Jean-Jacques COIPLÉ  
Président du Conseil d'administration par intérim